

du 13 avril 2023

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **21**

de présents :

de votants :

Etaient présents :

BADIE Nataly, BAYEUR Laurence, BECKER Aline, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Etaient absents excusés :

Étaient absents :

Procurations :

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2023.
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 20/04/2023.

N° 13/2023

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE OMF

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 29/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2022
- VU les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives budgétaires relatives à l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par

VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION

- **ADOPTE** le compte de gestion de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	298 867,43 €	1 405 766,89 €
RECETTES	687 267,55 €	1 795 865,45 €
<u>RÉSULTAT</u>	388 400,12 €	390 098,56 €

N° 14/2023

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MAI JOLY

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 30/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Annexe Lotissement Mai Joly de l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par

VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION

- **ADOPTE** le compte de gestion de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	0 €	105 209,70 €
RECETTES	0 €	0 €
<u>RÉSULTAT</u>	0 €	- 105 209,70 €

N° 15/2023

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PATURAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 31/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Annexe Lotissement Le Patural de l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par

VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION

- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	918 412,14 €	1 734 713,41 €
RECETTES	1 296 525,73 €	1 114 054,40 €
<u>RÉSULTAT</u>	378 113,59 €	- 620 659,01 €

N° 16/2023

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COURONNE DE PUCHE

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 32/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Annexe Lotissement Couronne de Puche de l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par

VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION

- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	10 303,49 €	10 303,49 €
RECETTES	367 411,93 €	10 303,49 €
<u>RÉSULTAT</u>	357 108,44 €	0 €

N° 17/2023

COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PERISOLEIL

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 58/2022 en date du 04/10/2022 créant le budget annexe Lotissement Pérosoleil
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 59/2022 en date du 04/10/2022 approuvant le Budget Annexe Lotissement Périsoleil de l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par

VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION

- **ADOpte** le compte de gestion de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	260,00 €	260,00 €
RECETTES	260 000,00 €	260,00 €
<u>RÉSULTAT</u>	259 740,00 €	0 €

N° 18/2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE OMF

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 29/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2022
- VU les délibérations du Conseil Municipal approuvant les décisions modificatives budgétaires relatives à l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	298 867,43 €	1 405 766,89 €
RECETTES	687 267,55 €	1 795 865,45 €
<u>RÉSULTAT</u>	388 400,12 €	390 098,56 €

N° 19/2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MAI JOLY

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 30/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Annexe Lotissement Mai Joly de l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	0 €	105 209,70 €
RECETTES	0 €	0 €
<u>RÉSULTAT</u>	0 €	- 105 209,70 €

N° 20/2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PATURAL

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 31/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Annexe Lotissement Le Patural de l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	918 412,14 €	1 734 713,41 €
RECETTES	1 296 525,73 €	1 114 054,40 €
<u>RÉSULTAT</u>	378 113,59 €	- 620 659,01 €

N° 21/2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNEXE LOT COURONNE DE PUCHE

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 32/2022 en date du 05/04/2022 approuvant le Budget Annexe Lotissement Couronne de Puche de l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	10 303,49 €	10 303,49 €
RECETTES	367 411,93 €	10 303,49 €
<u>RÉSULTAT</u>	357 108,44 €	0 €

N° 22/2023

COMpte ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ANNexe LOTISSEMENT PERISOLEIL

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 58/2022 en date du 04/10/2022 créant le budget annexe Lotissement Périsoleil
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 59/2022 en date du 04/10/2022 approuvant le Budget Annexe Lotissement Périsoleil de l'exercice 2022

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DÉPENSES	260,00 €	260,00 €
RECETTES	260 000,00 €	260,00 €
<u>RÉSULTAT</u>	259 740,00 €	0 €

N° 23/2023

CLÔTURE DU BUDGET ANNexe LOTISSEMENT MAI JOLY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget annexe du lotissement Mai Joly a été ouvert afin de répondre à la création d'un lotissement.

Les opérations de lotissement et de vente de terrains étant désormais achevées sur le lotissement Mai Joly, il est proposé de décider la clôture budgétaire et comptable de ce budget annexe et de procéder à la reprise du résultat et à l'intégration de l'actif.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

DECIDE de l'intégration du résultat du lotissement Mai Joly au budget principal de la commune de Ogy-Montoy-Flanville pour un montant de **71 852,10 €**

DÉCIDE de clôturer le budget annexe Lotissement Mai Joly

N° 24/2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 COMMUNE OMF

Ayant entendu l'exposé de Mme Aline BECKER, Adjointe au Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2022.

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excéder)	+	390 098,56
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)	+	0,00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	+	179 843,64
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	569 942,20
 E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	211 060,13
excédent (excédent de financement)	+	0
 F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	43 212,16
Excédent de financement	+	0,00
 G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		254 272,29
 DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement		254 272,29
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002		315 669,91
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		

N° 25/2023

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES ANNÉE 2023

Ayant entendu l'exposé de Madame Aline BECKER, Adjointe au Maire.

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 L.2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-1 et suivants
- VU la Loi n°80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale
- VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636B sexies et 1636B septies
- VU les Lois de Finances annuelles
- VU l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des 3 taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune de Ogy-Montoy-Flanville pour l'exercice 2023

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année **2023** pour la Commune de Ogy-Montoy-Flanville comme suit :
(Augmentation de 3 %)

	TAUX 2023	BASES IMPOSITION 2023	PRODUIT FISCAL ATTENDU 2023
TFB	29,47	2 331 000	686 945
TFNB	55,47	51 400	28 511
TH	18,61	18 638	3 468
TOTAL			718 924

N° 26/2023

BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE OMF

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la délibération n° 16/2022 du 08 mars 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Considérant les orientations budgétaires prévues pour l'année 2023 ;

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2023 pour la Commune de Ogy-Montoy-Flanville, par chapitre, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 604 601,90 €	1 604 601,90 €
FONCTIONNEMENT	2 230 267,51 €	2 230 267,51 €
TOTAL	3 834 869,41 €	3 834 869,41 €

N° 27/2023

BUDGET PRIMITIF 2023 LOTISSEMENT LE PATURAL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération n° 16/2022 du 08 mars 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Considérant les orientations budgétaires prévues pour l'année 2023 ;

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le lotissement Le Pâtural, par chapitre, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 890 058,07 €	2 890 058,07 €
FONCTIONNEMENT	3 943 292,86 €	3 943 292,86 €
TOTAL	6 833 350,93 €	6 833 350,93 €

N° 28/2023

BUDGET PRIMITIF 2023 LOTISSEMENT COURONNE DE PUCHE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération n° 16/2022 du 08 mars 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Considérant les orientations budgétaires prévues pour l'année 2023 ;

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le lotissement communal Couronne de Puche, par chapitre, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	927 903,88 €	927 903,88 €
FONCTIONNEMENT	1 135 808,76 €	1 135 808,76 €
TOTAL	2 063 712,64 €	2 063 712,64 €

N° 29/2023

BUDGET PRIMITIF 2023 LOTISSEMENT PERISOLEIL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales
- VU la délibération n° 16/2022 du 08 mars 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 ;
Considérant les orientations budgétaires prévues pour l'année 2023 ;

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ADOpte** le Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le lotissement Périsoleil, par chapitre, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	849 760,39 €	849 760,39 €
FONCTIONNEMENT	1 359 760,39 €	1 359 760,39 €
TOTAL	2 209 520,78 €	2 209 520,78 €

N° 30/2023

Contrat maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal Périsoleil

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Eric GULINO, Maire.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal par **VOIX POUR, CONTRE, ABSTENTION**

- **ACCEPTE** la proposition du bureau d'étude LVRD concernant le contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal Périsoleil pour un montant de **4 150 € HT** pour la mission partie études, **2 950 € HT** pour la mission de maîtrise d'œuvre partie « travaux concessionnaires »,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer le contrat de maîtrise d'œuvre,
- **VOTE** les crédits nécessaires à cet effet.